

## ■ Contacts utiles

### ONCFS

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

### Service départemental de l'Aisne

Tél. 03 23 23 41 60  
Fax. 03 23 23 25 75  
22 rue Milon de Martigny 02000 LAON  
Chef de service  
M. MARANDET  
06 25 03 18 76  
Chef de Service adjoint :  
M. NIANGNOT  
06 18 89 37 28

### Brigade Nord

Chef de Brigade :  
M. DUBOIS  
06 25 03 18 71  
M. DUQUESNOIS  
06 25 03 18 70  
M. APPLAINCOURT  
06 25 03 18 77

### Brigade Sud

Chef de brigade :  
M. ANCELIN  
06 25 03 18 78  
Mme ROG.  
06 83 51 45 15  
M. CORBEAUX  
06 25 03 18 81  
M. MOUFLIERS  
06 25 03 18 75  
M. ZIELINSKI.  
06 25 03 18 77

### Service départemental de l'Oise

Tél. 03 44 78 16 11  
Fax. 03 44 78 53 15  
573 route de Paris  
60600 BREUIL LE VERT

Chef de service :  
M. CRETEIL  
06 25 03 19 20

Brigade de Compiègne :  
03 44 90 07 01  
Brigade de Beauvais :  
03 44 50 18 64

### Service départemental de la Somme

Tél. 03 22 95 91 25  
Fax. 03 22 95 91 26  
Chef de service :  
M. DESENCLOS  
06 25 03 19 16  
Brigade d'Abbeville :  
03 22 24 51 63  
Brigade de Roye :  
03 22 87 95 95

*En cas d'infraction, appeler la Brigade du secteur concerné. Transfert d'appel sur la personne de garde le soir et le week-end.*

### ONEMA

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

### Service départemental de l'Oise

03 44 78 13 21  
Technicien de l'environnement :  
M. JARNO  
06 72 08 14 74

### Service départemental de l'Aisne

03 23 79 13 40  
Technicien de l'environnement :  
M. CAMPLIN  
06 72 08 10 31

### Service départemental de la Somme

03 22 46 20 82  
Technicien de l'environnement :  
M. CATHELAIN  
06 72 08 10 29

*Le rôle de l'agent technique consiste à rechercher et à constater toute infraction relative à la police de l'eau et toute atteinte aux milieux aquatiques. Chaque agent technique est assurant, et est responsable d'un secteur. En cas d'infraction, contacter le technicien de l'environnement qui transmettra à l'agent technique concerné.*

### DISEMA

Délégation Inter Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques

### Section Aisne

03 23 26 21 34

### Section Oise

03 44 06 43 10

*En cas d'infraction, joindre la Gendarmerie du secteur qui pourra venir constater les faits*

*Si vous n'arrivez à joindre aucun de ses services, contactez Picardie Nature qui prendra le relais.*

### PICARDIE NATURE

14 Place Vogel - BP50835  
80008 AMIENS cedex 1  
Tél : 03 62 72 22 50  
contact@picardie-nature.org

Prévenez-nous de toutes vos interventions pour que nous puissions faire un suivi.



PICARDIE NATURE

BP835 - F80008 AMIENS Cedex 1  
Tél : 03 62 72 22 50  
contact@picardie-nature.org

[www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org)

Picardie Nature est membre de France Nature Environnement



Siège social : Maison des Sciences et de la Nature  
14 place Vogel 80000 AMIENS

DÉCEMBRE 2008



# GUIDE DE LA SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Comment réagir face à une infraction potentielle



PICARDIE NATURE

	■ Cas de figure	■ Lieu et circonstances	■ Que faire ?
■ CIRCULATION D'ENGIN MOTORISÉ EN MILIEU NATUREL	<p>J'observe un raid (regroupement d'engins motorisés de type quad, 4x4...)</p> <p>J'observe un engin motorisé (quad, 4x4 ou autre)</p> <p>J'observe un jet-ski</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• qui ne semble pas autorisé (pas d'affiche, de moyen d'organisation ou de coordination)</li> <li>• dans les dunes ou sur la plage</li> <li>• sur un chemin non ouvert à la circulation</li> <li>• en sous-bois</li> <li>• sur un terrain privé qui ne dispose pas d'autorisation</li> <li>• dans l'estuaire de la Somme</li> <li>• dans l'estuaire de l'Authie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• j'alerte immédiatement les gardes de l'ONCFS ou les gendarmes</li> <li>• je prévient, par téléphone ou par courrier, Picardie Nature. Je note le nombre et le type de véhicule, je relève les plaques d'immatriculation.</li> <li>• j'alerte immédiatement la Gendarmerie. je relève les plaques d'immatriculation du jet ski, de la remorque, du véhicule tractant</li> </ul>
■ PUBLICITÉ	J'observe un panneau publicitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• en dehors d'une agglomération, (sauf pré-enseignes de 1,5 m<sup>2</sup> maximum signalant restaurant, hôtel, garage...)</li> <li>• dans une réserve naturelle</li> <li>• sur un arbre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• je résous par moi-même en envoyant un courrier (voir modèle) à la mairie avec copie à Picardie Nature, en mentionnant si possible. le nom de la société d'affichage, le n° du panneau (sur le cadre)...</li> </ul>
■ REMBLAIS EN ZONE HUMIDE	J'observe qu'on apporte des matériaux inertes (terre, gravât, briques...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pour combler un terrain qui est habituellement inondé d'eau douce sur plus de 1000 m<sup>2</sup> (ou plus de 400 m<sup>2</sup> en lit majeur d'un cours d'eau)</li> <li>• quelqu'en soit le volume</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• si j'observe le remblaiement en "flagrant délit" j'alerte immédiatement les agents technique l'ONEMA, de l'ONCFS (dans l'Oise et l'Aisne seulement), la DISEMA ou la Gendarmerie. sinon, je prévient Picardie Nature, sinon, je prévient Picardie Nature, par courrier ou par téléphone, en signalant le type de remblais et la superficie approximative.</li> </ul>
■ EXHAUSSEMENT / AFFOUILLEMENT	<p>J'observe qu'on apporte des matériaux non inertes (plâtre, déchets divers)</p> <p>J'observe qu'on rajoute des matériaux inertes (terre, gravât, briques...)</p> <p>J'observe qu'on creuse le sol (affouillement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pour élever un terrain (= remblai, exhaussement)</li> <li>• en milieu naturel (marais, prairie, forêts...)</li> </ul>	
■ CHASSE / ATTEINTES AUX ESPÈCES ANIMALES	<p>J'observe une activité de chasse</p> <p>J'observe une activité de piégeage</p> <p>J'observe qu'on ramasse des escargots</p> <p>J'observe une atteinte à une espèce protégée (liste en annexe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• en dehors des périodes de chasse (en général du 4<sup>e</sup> dimanche de septembre au dernier jour de février (sauf pour quelques espèces)</li> <li>• à bord d'engins motorisés pour poursuivre ou approcher le gibier</li> <li>• à l'aide de moyens de communication type téléphone portable, talki-walki...</li> <li>• avec des pièges à mâchoire ou à collet sans arrêtoir</li> <li>• par un piégeur non agréé et qui utilise des pièges-cages (en effet pas besoin d'être agréé pour les utiliser)</li> <li>• par une personne dont je sais qu'elle n'est pas agréée.</li> <li>• du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin</li> <li>• destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, destruction, mutilation, capture et la naturalisation, transport, colportage, utilisation, vente et achat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• je reste discret et j'alerte les gardes de l'ONCFS.</li> <li>• je peux vérifier à la mairie de la commune concernée que ce piège à été déclaré et que le carnet de piégeage est annuellement signé. je me renseigne auprès de la Fédération départementale de chasse pour vérifier si un bilan de chasse annuel est tenu. j'alerte les gardes de l'ONCFS</li> </ul>
■ PÊCHE EN EAU DOUCE	J'observe une activité de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• en dehors de la période d'ouverture (du 4<sup>e</sup> samedi de juillet au 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre)</li> <li>• 1/2 h avant le lever du soleil 1/2 heure après le coucher du soleil (réglementation spécifiques pour carpes et anguilles)</li> <li>• avec plus d'1 ligne sur rivière de 1<sup>ère</sup> catégorie</li> <li>• avec plus de 4 lignes sur rivière de 2<sup>e</sup> catégorie</li> <li>• à la nasse (panier en forme de cône), à la traîne ou à la main</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• j'alerte les agents technique de l'ONEMA</li> </ul>
■ DÉCHETS	<p>J'observe un dépôt sauvage d'encombrant (type frigo)</p> <p>J'observe un dépôt sauvage de produit dangereux (pneu, pot de peinture, bidon plein, huile de vidange...)</p> <p>J'observe un dépôt sauvage de déchets inertes (déchets qui ne se décomposent pas et ne brûlent pas)</p> <p>J'observe des apports réguliers de déchets</p> <p>J'observe un dépôt de ferraille</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• qui n'affiche pas d'autorisation préfectorale</li> <li>• sur une décharge municipale qui n'affiche pas d'autorisation préfectorale</li> <li>• de plus de 50 m<sup>2</sup> et qui n'affiche pas d'autorisation préfectorale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• je résous par moi-même en envoyant un courrier (voir modèle lettre) au Préfet avec copie à Picardie Nature en précisant le lieu (commune, lieu-dit), type de déchets observé (déchets ménagers, dangereux, encombrants, inertes, déchets verts...) et quantités approximatives, la présence de clôture.</li> </ul>
■ HABITATION LÉGÈRE DE LOISIR	J'observe une construction à usage non professionnel démontable ou transportable (type caravane, mobil home...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• en pleine nature (distante de zone d'habitation, d'activité ou de camping)</li> <li>• de plus de 35 m<sup>2</sup> au sol</li> <li>• qui présente des aménagements fixes (dalle en béton, muret, terrasse...)</li> <li>• stationnée depuis plus de 3 mois sur un terrain privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• je prévient Picardie Nature par courrier ou par téléphone, je mentionne si un permis de construire est affiché.</li> </ul>
■ REJETS LIQUIDES	<p>J'observe un rejet (ruissellement ou écoulement) dans le milieu naturel</p> <p>J'observe un rejet de type sanitaire, d'entreprise ou de lavage de véhicule</p> <p>J'observe un rejet d'eau accidentel dans le milieu naturel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dont la quantité, l'odeur, la couleur ou l'aspect, me paraissent suspects</li> <li>• qui provoque une mortalité élevée de poisson</li> <li>• qui semble spectaculaire ou bref et dont l'origine est facilement identifiable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• je prévient Picardie Nature qui vérifiera si le rejet est réglementaire</li> <li>• j'alerte immédiatement les agents techniques de l'ONEMA ou la Gendarmerie, j'en informe également les agents de la DISEMA.</li> </ul>
■ DÉFRICHEMENT	J'observe un défrichement (changement durable ou temporaire l'affectation du sol forestier)		<ul style="list-style-type: none"> <li>• je prévient Picardie Nature par courrier ou par téléphone qui vérifiera si une autorisation a été accordée.</li> </ul>
■ ESPACES PROTÉGÉS	J'observe un comportement irrespectueux (dégradation, prélèvement...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans un espace protégé (réserve naturelle, parc régional, terrain bénéficiant d'un arrêté de protection de biotope, terrain sous la responsabilité du Conservatoire du Littoral ou du Conservatoire des sites naturels de Picardie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• j'alerte immédiatement, les gardes de l'ONCFS, les agents techniques de l'ONEMA ou la Gendarmerie</li> </ul>

Dans tous les cas, si cela est possible, je fais des photographies en m'assurant de ne pas les prendre à partir d'une propriété privée. Dans tous les cas, j'informe Picardie Nature des démarches que j'ai entreprises, et des contacts et réponses que j'ai pu avoir.